François, Mathieu Ordinaire des Essarts

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1750

Né à Salins (Jura) , le 1735

Mort à , le

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. de l'Oratoire

Le Père François Mathieu Ordinaire des Essarts

père de Claude Nicolas

M. M. 607, 5e catalogue, N 1241 =

François Mathieu Ordinaire des Essarts, du diocèse de Besançon, entré à Paris 1750, prêtre en X^bre 1760

M. M. 591. Décision du conseil du 2 janvier 1776

Le Père Mathieu Ordinaire des Essarts, secrétaire de la congrégation, ayant été nommé par le roi au doyenné de l'église collégiale de Commines, sera remplacé par le P. Duret jusqu'à la prochaine assemblée.

Listes des assemblées =

1761 Juilly Act.
1764 Lyon, collège de la Trinité, Act.
1767 Montmorency
1770 " supérieur
1773 " " ← 1776 absent
1782 Paris S. Honoré 1779 absent
1785 "
1788 "

Listes de 1790 = On le dit, conservé, rattaché à la maison de Paris, mais chanoine à Nantes.

TSVP

M.M. 613, p. 38, N. 153 =

François Mathieu Ordinaire, né à Salins Jura en 1735, reçu le 12 Nov. 1750
prêtre le
1783 in suo conductu.

M.M. 614 = page 53, N 244 =

François Mathieu Ordinaire des Essarts, natif de Salins au Diocèse de Besançon, âgé de 14 ans ½ fils de M. Jacques Ordinaire, avocat en Parlement et de dame Jeanne Claude Jouët, ayant fait ses humanités dans notre collège de Salins, est entré le 30 octobre et reçu le 13 Nov. 1750 aucune pension, mais entretien.

Des Essarts. pr. de l'or.

Voir, sur ou plutôt contre lui :

Nouvelles Ecclésiastiques 1775, page 192.

MM. 612 , page , N° 1453 2eme copie =
Le Confrère François Mathieu Ordinaire Desessarts, laïc, frère de Claude Nicolas
Né à Salins, Dioc. Besançon, 14 ans ½
Fils de Jacques Ordinaire, avocat en Parlement et Jeanne Claude Jouët
Humanités à Salins
Entré à Paris le , vêtu le 13 Nov. 1750
Pension : aucune, mais l'entretien

MM 617 P 71 N 4118 =

Le confrère François Mathieu Ordinaire des Essarts

né à Salins, dioc. Besançon, 14 ans 1/2, frère de Claude Nic.

fils de Jacques Ordinaire, avocat au Parlement

et Jeanne Claude Jouet

humanités et rhétorique à Salins

pas de pension, mais entretien

entré à Paris le 30 oct. reçu 13 Nov. 1750

Archives de Juilly
n° 28

le faux-titre
par
transparence

TRAITÉ
DE
RHÉTORIQUE,

PAR LE R. P. ORDINAIRE
DE L'ORATOIRE.

A JUILLY.

M.DCC.LXII.

17

TRAITÉ DE RHÈTORIQUE,

PAR LE R. P. ORDINAIRE DE L'ORATOIRE.

A JUILLY.

M.DCC.LXII.

RHÉTORIQUE.

Article premier.

Definition de la Rhétorique.

La Rhétorique est l'art de parler de chaque chose d'une maniere convenable.

La Rhétorique apprend au Magistrat a mettre dans son discours la gravité de son état; au Poëte a se defier des saillies de son imagination; au Prédicateur a ne point mettre a la place des vérités saintes, dont il doit être l'organe, les écarts peu judicieux d'un entousiasme déreglé, ou les transports fougueux d'une Déclamation excessive; elle avertit l'orateur de ne dire que ce quil faut mais de dire tout ce quil faut, & de ne rien omettre de ce qui peut instruire ou persuader ses juges; elle enseigne au Fabuliste a peindre avec les couleurs les plus simples tout ce que la nature a de plus naif; a l'Historien a mettre de l'expression dans ses

ses

ses tableaux, de l'interest dans la narration [illegible] dans les Epitres [illegible] Sertasse [illegible] le verbiage et le pédantisme; elle dit au Philosophe qui veut eclairer les hommes, & rendre ses découvertes utiles; Dépouillés le faste savant, humanisés votre Style, point de grec, point de latin si vous parlés a des François, il n'est point de Sciences obscures mais il en est d'abstraites; mettés les a la portée de l'intelligence la plus faible, que les difficultés s'applanissent sous votre plume, et qu'on puisse s'applaudir après vous avoir lu d'avoir acquis a si bon marché des connaissances utiles et agréables auxquelles on croioit devoir renoncer. La Rhétorique inspire a l'homme du monde les bonnes plaisanteries, la vivacité maligne de l'Epigramme, la finesse du Madrigal, la mollesse ingénieuse de la Chanson, le badinage élégant, ~~du Style Epistolaire~~ la noble aisance, la légereté naive et feconde du Style Epistolaire, enfin les graces variées d'une conversation tantot enjouée, tantot

serieuse toujours amusante et interessante

Article Second.

Division de la Rhétorique.

On divise ordinairement la Rhétorique en quatre parties.

1°. il faut chercher des raisons propres a convaincre, et c'est ce qu'on appele Invention

2°. Les raisons entassées les unes sur les autres, accumulées sans discernement et jettées au hasard sans choix et sans gout, accableroient plutot l'esprit qu'elles ne l'instruiroient il faut donc les rédiger dans un certain ordre méthodique et les disposer dans les parties d'un discours juste et régulier, c'est ce qu'on nomme la Disposition.

3°. Il faut exprimer ces raisons avec ornement et esprit, leur donner un beau tour qui frappe et qui surprenne, faire usage des figures qui naissent du fond du Sujet, remuer les passions, toucher les cœurs, c'est ce que l'on nomme l'Elocution.

4° Enfin si l'on veut qu'un beau discours produise tous ses effets, il faut le prononcer avec grace et avec force, et c'est ce que l'on appelle l'Éloquence du geste et de la voix.

LIVRE I.

DE L'INVENTION.

L'Invention est l'art de trouver des raisons convaincantes; les Lieux oratoires et la connaissance du coeur humain en sont la principale source.

Chapitre Premier.

Des lieux oratoires.

Les Lieux oratoires sont des especes d'Arsenaux qui fournissent à l'Orateur les armes dont il a besoin; ce sont des sources publiques dans lesquelles on peut puiser pour chaque sujet les argumens qui luy conviennent. Les Lieux oratoires sont ou Interieurs ou Extérieurs.

Section premiere.

Lieux oratoires Intérieurs.

Les lieux oratoires intérieurs sont ceux

Livre Quatrieme.

De L'eloquence du geste et de La voix.

Comme L'eloquence du geste et de La voix varie infiniment suivant, les occasions, les temps, les ages, les caracteres et les nations le précepte le plus court et le plus essentiel que L'on puisse donner est de saisir vivement son objet et de s'abandonner ensuite aux mouvemens de La nature.

dernière page -

Précis de tous les préceptes de la Rhétorique

L'objet de La Rhétorique se borne donc,

1°. A puiser dans les lieux oratoires ou plutot dans La nature, les pensées, les raisons, les sentimens, les argumens qui conviennent au sujet que L'on traite;

2°. A disposer ces materiaux dans un ordre régulier qui les fasse valoir, a prévenir favorablement ses auditeurs, ses lecteurs ses juges par un exorde modeste et interessant, a narrer avec précision et clarté un fait ordinaire, avec force et sublimité un fait héroique, a déploier toutes ses forces dans la confirmation, a les resserrer avec vigueur dans la Péroraison;

3°. A donner a tous ces matériaux ainsi disposés L'ame, l'expression, le coloris de L'élocution; a embellir son discours par le nombre et L'harmonie de La période a le varier par L'assortiment délicat des differens styles a L'animer par La vivacité des figures;

4°. enfin a prendre La verité et La nature pour regle de tous ses tons et de toutes ses paroles.

22

DISCOURS

Prononcé à Enghien le 13 Février 1770, par le Pere ORDINAIRE, Supérieur de la Maiſon de l'Oratoire, faiſant les fonctions du Pere MULY, Curé de la Paroiſſe, en préſentant au Pere Miniſtre des Mathurins de cette Ville, à la porte de leur Egliſe, le Corps de feu M^e BAUDOUIN-CYPRIEN ANTOINE, Seigneur de Moiſſelles & de Montlouis, Avocat en Parlement, Procureur-Général-Fiſcal du Duché-Pairie d'Enghien, Agent des Affaires de S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orléans.

Photocopie d'après l'exemplaire de la Bibliothèque de Saint-Sulpice, 8 rue du Regard.

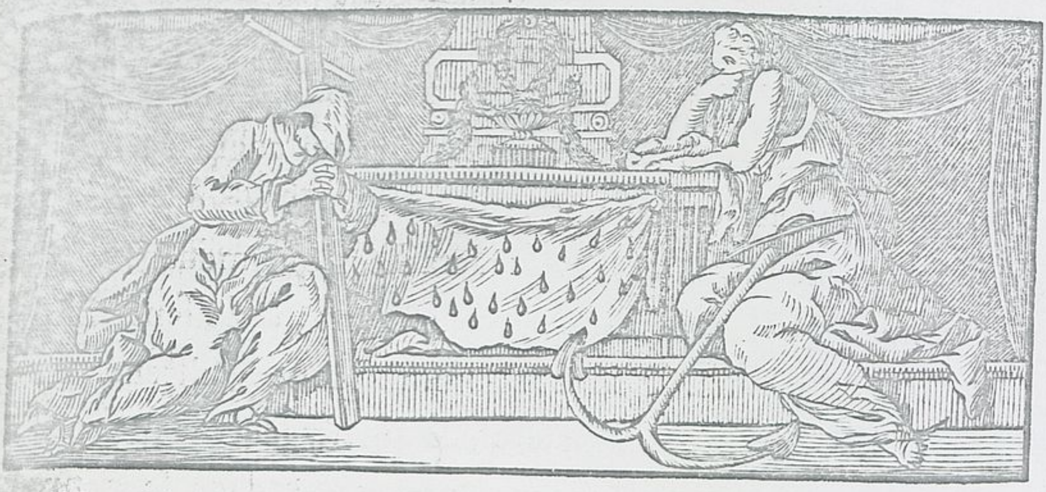

DISCOURS

Prononcé à Enghien le 13 Février 1770, par le Pere ORDINAIRE, *Supérieur de la Maiſon de l'Oratoire, faiſant les fonctions du Pere* MULY, *Curé de la Paroiſſe, en préſentant au Pere Miniſtre des Mathurins de cette Ville, à la porte de leur Egliſe, le Corps de feu Mᵉ* BAUDOUIN-CYPRIEN ANTOINE, *Seigneur de Moiſſelles & de Montlouis, Avocat en Parlement, Procureur-Général-Fiſcal du Duché-Pairie d'Enghien, Agent des Affaires de S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orléans.*

MON RÉVÉREND PERE,

La mort eſt toujours affreuſe ; c'eſt l'écueil inévitable de toute la Philoſophie purement humaine ; &

la Religion elle-même ne nous réconcilie avec cette idée terrible, qu'en nous raſſurant ſur ſes ſuites.

Mais il eſt des circonſtances qui en augmentent ou en diminuent étrangement l'horreur. Il eſt des morts en quelque ſorte prévues & détaillées qui ménagent en même-tems & la foibleſſe du mourant, & la ſenſibilité des ſpectacteurs. Il eſt des hommes dont l'exiſtence eſt aſſez indifférente à la ſociété, & qui n'y laiſſent que peu ou point de vuide. Ici tout accable, & dans le genre de mort, & dans la victime qu'elle a frapée.

Non, un coup de foudre dans le tems le plus calme ne nous auroit ni plus étourdi, ni plus déconcerté. La crainte ne précéda que d'une minute ce cruel événement. Quelles circonſtances ! je n'oſe les retracer.

Mais quel homme ! quel reſpect pour la Religion, dans un ſiecle, ou plutôt dans un moment de vertige & de démence, où les richeſſes & les talens deviennent en quelque ſorte un titre pour la mépriſer ! Quelle déférence pour ſes Miniſtres ! quelle vénération pour une Mere ſi pleine de religion, de ſens, d'honnêteté & de bienfaiſance ! Quelle intégrité ; elle fut toujours à l'abri du plus léger ſoupçon. Quel attachement, quelle tendreſſe pour des amis ſi dignes de ce nom ! Quelle modeſtie ! elle étoit outrée ſans doute, & c'é-

toit ſon ſeul défaut ; il ne ſçavoit point aſſez apprécier, du moins dans ſa perſonne, tout ce que valent un ſens droit, une raiſon éclairée, une conduite ſoutenue, & combien ces qualités ſolides effacent les qualités qui ne ſont que brillantes. Quelle honnêteté, quels égards, quelle affabilité pour tous ! La différence des rangs diſparoiſſoit aux yeux de cet homme, qui vécut toujours ſans prétention. Quelle bienfaiſance, & quelle généroſité ! Il n'étoit que le dépoſitaire de ſes biens, & ne ſe réſervoit que le plaiſir de la répartition.

Mais ſur-tout quelle vérité dans ſes paroles, comme dans ſes actions ! C'étoit un homme vrai, & ce mot dit tout ; vrai pour ſon Dieu, vrai pour ſes amis, vrai pour tout le monde.

Tel étoit Monſieur DE MONTLOUIS ; & quand je ſupprimerois cette effuſion de tous les cœurs, dont je ne ſuis ici que l'interprete, ce regret univerſel, ces larmes, ce ſilence, cet accablement général de tous les âges & de tous les états, ce panégyrique, le ſeul vrai, le ſeul flateur, ſuppléeroit à mon ſilence.

Je dis plus encore ; & combien peu de perſonnes méritent cet éloge ? Lorſque l'enthouſiaſme du moment, de la ſurpriſe, de la douleur, & même de l'amitié s'affoiblira : car tout paſſe, (la foule des évé-

nemens produit nécssairement cet effet) que chacun interroge son cœur, & ce cœur répetera, alors comme dans cet instant, Monsieur DE MONTLOUIS étoit un homme vrai, honnête, bienfaisant & le meilleur des amis.

Voilà ce que nous avons perdu. Mais ne reste-t-il aucun motif de consolation ? Oui, Messieurs, le triomphe de la grace commence où la nature n'a plus que l'affreuse ressource du désespoir.

Oui, mon Dieu, vous êtes juste ! *justus es, Domine*... Mais vous êtes bon ! *bonus es tu*... Et vous-même nous assurez que votre bonté surpasse infiniment votre justice. Eh ! pourriez-vous ne pas user de miséricorde envers celui qui fut si compatissant ? *beati misericordes*.... Vous l'avez promis, Seigneur : les amis de la paix seront vos enfans, *beati pacifici*... Vous admettrez dans votre sein, vous adopterez cette ame, si j'ose le dire, toute paitrie de douceur, d'honnêté, de candeur & de bienfaisance, *beati mites*....

Hâtez-vous, mon Révérend Pere, & que nous puissions donner à nos larmes un libre cours. Hatez-vous, unissez sa dépouille mortelle à celle d'un Oncle * pour

---

* Me Jacques-Joseph Mathas, Ecuyer, Seigneur de Moisselles & de Montlouis, Avocat en Parlement, Procureur-Général-Fiscal du Duché-Pairie d'Enghien, mort le 31 Décembre 1762, & enterré dans la Chapelle Saint Nicolas aux Mathurins, lieu de la Sépulture de ses Peres.

lequel il eut tant de reſpect & de reconnoiſſance ; mais ſouffrez que nous le diſions ; ce n'eſt qu'avec douleur, & même avec une ſorte de jalouſie que nous vous cédons le Corps d'un homme dont nous partageâmes le cœur, & qui poſſédoit le nôtre à de ſi juſtes titres.

Lû & approuvé, le 2 Mars 1770.

MARIN.

Vû l'Approbation, permis d'imprimer, ce 3 Mars 1770.

DE SARTINE.

De l'Imprimerie de la Veuve THIBOUST, Imprimeur du ROI,
Place de Cambray.

ORGEVILLE

v. Morainvilliers